

Mairie de Boissy Fresnoy

Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2024 Procès-Verbal Numéro 2024-04

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 mai à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSY FRESNOY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BAHU Martine Maire Madame BEAUCHAMP Elodie est nommée secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

Étaient présents

Mme BAHU Martine, M. LOURY Mathieu, M. CORNET Jean-Michel, M. DECARNELLE Alain, M. POSTEL Bertrand, M. AVERLANT Laurent, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. COCHARD Philippe, M. DORMOY Jérôme, M. QUIGNON Samuel, M. SIMAR Hervé, Mme CALAS Alexandra

Étaient absents

M. LISEK Jérôme, Mme PARIS Mélanie pouvoir M. LOURY Mathieu, M. BOULIOL Jean-François pouvoir M. DECARNELLE Alain

| Nombre de Conseillers Municipaux | Nombre de Conseillers Présents | Nombre de procurations | Nombre de votants | Date de convocation |
|----------------------------------|--------------------------------|------------------------|-------------------|---------------------|
| 15 | 12 | 2 | 14 | Le 15/05/2024 |

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 11 avril 2024
2. Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAER
3. Organisation des élections européennes
4. Autorisation de signature du devis ACM RICBOURG
5. Autorisation de signature du devis EUROVIA pour le ralentisseur rue des Prés
6. Délibérations diverses
7. Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

Madame le Maire demande aux élus s'ils ont des commentaires au sujet du compte rendu de la séance du 11 avril 2024. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à 14 voix pour.

Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAER

2024-33

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2024-23 en date du 11 avril 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la Commune a été consultable du 15 avril au 30 avril 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,
- une publicité a été faite sur le site de la commune, sur Panneapocket et par affichage sur les panneaux communaux

Madame le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) :

- 1 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)

qu'à l'issue de la concertation, les ZAER identifiées dans la cartographie annexée à la délibération 2024-23 du 11 avril 2024 sont validées et joint en annexe 2.

Après échanges, le Conseil Municipal à 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

- Arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- Précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes du Pays de Valois, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- Précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

Organisation des élections européennes

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. A ce titre, elle demande aux membres du Conseil leurs disponibilités sur les créneaux horaires ci-dessous :

8h00 – 10h30, 10h30-13h00, 13h00-15h30, 15h30-18h00

Après discussion et positionnement, le planning suivant est élaboré :

Président du Bureau : Madame BAHU Martine

Secrétaire : Monsieur LOURY Mathieu

Tableau permanence assesseurs :

| Horaires | Assesseur 1 | Assesseur 2 |
|---------------|--------------------------------|-------------------------|
| 8h00 – 10h30 | Monsieur BOULIOL Jean-François | Madame BEAUCHAMP Elodie |
| 10h30 – 13h00 | Monsieur QUIGNON Samuel | Monsieur DORMOY Jérôme |
| 13h00 – 15h30 | Monsieur AVERLANT Laurent | Monsieur SIMAR Hervé |
| 15h30 – 18h00 | Monsieur AVERLANT Laurent | Monsieur LOURY Mathieu |

Autorisation de signature du devis ACM RICBOURG

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer le curage des bassins situées à proximité de la station d'épuration. Elle propose le devis de la société ACM RICBOURG 4 route de Largny 02600 HARAMONT pour un montant de 6 900,00€ HT soit 8 280,00€ TTC.

Après discussion, un nouveau devis va être demandé à la société ACM RICBOURG. Ce point de l'ordre du jour est donc reporté à une séance ultérieure.

Autorisation de signature du devis EUROVIA pour le ralentisseur rue des Prés

2024-34

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer une réfection au niveau du ralentisseur situé rue des Prés. Elle propose le devis de la société EUROVIA Boulevard Henri Barbusse BP 10064 60777 THOUROTTE pour un montant HT de 3 552,38 € HT soit 4 262,86 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 14 voix pour :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis de la société EUROVIA pour la réfection du ralentisseur situé Rue des Prés pour un montant de 3 552,38€ HT soit 4 262,86 € TTC

| | |
|------------------------------|--|
| Délibération diverses | |
|------------------------------|--|

Autorisation de signature du devis EUROVIA Travaux rue du Moulin 2024-35

Lors du Conseil Municipal du 11 avril 2024, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à signer le devis de la société EUROVIA pour la réfection de la chaussée rue du Moulin et la réfection ECF Avisse pour un montant de 48 000,00€ HT.

Suite à une actualisation de leurs tarifs entraînant une majoration, Madame le Maire propose un nouveau devis de la société EUROVIA concernant les travaux sur la rue du Moulin pour un montant de 33 701,19€ HT soit 40 441,42€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix pour et 3 abstentions :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis de la société EUROVIA pour la réfection de chaussée Rue du Moulin pour un montant de 33 701,19€ HT soit 40 441,42€ TTC.

Autorisation de signature du devis EUROVIA Travaux ECF Avisse 2024-36

Lors du Conseil Municipal du 11 avril 2024, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à signer le devis de la société EUROVIA pour la réfection de la chaussée rue du Moulin et la réfection ECF Avisse pour un montant de 48 000,00€ HT.

Suite à une actualisation de leurs tarifs entraînant une majoration, Madame le Maire propose un nouveau devis de la société EUROVIA concernant les travaux de réfection ECF Avisse pour un montant de 20 248,20€ HT soit 24 297,85€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 4 voix pour, 7 abstentions et 3 voix contre :

- Autorise Madame le Maire à signer le devis de la société EUROVIA pour les travaux de réfection ECF Avisse pour un montant de 20 248,20€ HT soit 24 297,85€ TTC.

| | |
|---------------------------|--|
| Questions diverses | |
|---------------------------|--|

Madame le Maire lève la séance à 21h30.

